

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 10 novembre 2011**



Présents

Exécutif	MM. Marc Michela Alain Corthay Etienne Murisier	maire adjoint adjoint
Bureau du Conseil	MM. Jean-François Jordan François Mégevand Yannick Dupraz	président vice-président secrétaire
Conseillers-ères municipaux-ales	Mmes Julia Collis, Jennifer Gabaz, Isabelle Meier, Coranda Pierrehumbert, Ania Schwab, Valérie Sella	
	MM. André Favre, Jean-Baptiste Leclercq, Jacques Petitpierre, Léon Piller, Florio Togni	
Personnel communal	MM. Robert Ravasio Michel Vazquez	comptable secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mme Corinne Ménétreay	conseillère municipale

ORDRE DU JOUR

1. Présentation de l'état d'avancement de l'aménagement du Centre du village par notre mandataire, Dar architectes SA
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011
 3. Communications du Bureau du Conseil
 4. Communications du Maire
 5. Projets de délibérations :
 - **11/2011** : Proposition relative aux indemnités allouées en 2012 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux
 - **12/2011** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012
 - **13/2011** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter
 6. Demande de naturalisation genevoise
 7. Divers.
-

Le Président ouvre la séance à 20h15.

1. Présentation de l'état d'avancement de l'aménagement du Centre du village par notre mandataire, Dar architectes SA

Françoise Rey présente l'avancement du Centre du village, principalement les aménagements extérieurs et le mobilier choisi. Les traversées (cheminements en béton) entre les bâtiments de logements seront éclairés via un traçage au sol, pour éviter les obstacles. Elle explique les aménagements devant le bâtiment collectif et au niveau des jardins du rez-de-chaussée des immeubles locatifs, qui seront délimités du parc par des buissons bas, pour encourager la transparence dans l'esprit du lieu. Elle décrit ensuite les particularités du mobilier choisi pour le bâtiment collectif (adjudé à Teo Jakob).

Le Maire rajoute que tous les choix se font après discussion avec l'Exécutif, notre mandataire Pascal Tanari, la Régie du Centre et Dar architectes SA; il remercie ces derniers pour cette implication constructive. Un devis de travaux complémentaires a été demandé pour la réfection des façades de l'école et de la salle de gym côté parc, ainsi que pour l'esplanade de la salle communale qui est à reprendre, avec l'option d'une seconde tente à poser sur cette zone. Un crédit complémentaire pour ces objets sera voté. Un crédit pour l'aménagement du chemin de la Repentance et du Stade sera aussi à prévoir comme déjà annoncé, le mois prochain si tout va bien. La place de jeux de l'école va être transformée, cette partie étant incluse dans le projet. Par contre, le verger et le préau de l'école seront étudiés dans une deuxième phase.

La discussion se prolonge avec des questions-réponses.

L'attribution des logements est en cours reprend le Maire. Les dossiers ont été transmis à la Régie, avec laquelle nous travaillons étroitement pour ces attributions. Les visites des appartements sont prévues les 19 et 26 novembre pour les personnes présélectionnées, voire également le 3 décembre 2011 si nécessaire. Les conseillers absents lors de la visite de l'appartement témoin le 27 septembre pourront également s'y rendre. Les premiers baux seront signés en principe en décembre. La convention, permettant à la Commune de gérer la totalité des logements sous certaines conditions, est en cours de finalisation avec l'Office du logement (OLO) - au lieu que l'Etat ne gère le 20% des appartements subventionnés, comme le prévoit la loi. Comme suggéré par **André Favre**, quand l'attribution des appartements sera définitive, des contacts seront pris - comme prévu dès au départ - avec les régies des appartements que les futurs locataires du Centre du village libèreront. Ceci afin que la Commune puisse être favorisée dans la mesure du possible pour leur réattribution, puisque notre réalisation permet de libérer des logements dans leurs immeubles.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 octobre 2011

Le procès-verbal est approuvé avec la question suivante :

Coranda Pierrehumbert demande si le sondage qu'elle a proposé de faire par rapport à Tribune Rives-Lac va se réaliser (p.7, point 5.g, 3^{ème} paragraphe). **Jacques Petitpierre** répond qu'une discussion aura lieu sur le sujet dans le cadre de la commission ICV.

3. Communications du Bureau du Conseil

Rien à signaler.

4. Communications du Maire

a) Berthet

Le Maire rapporte que la deuxième demande d'autorisation de construire complémentaire a été acceptée. Le délai de recours est de 30 jours, mais tout devrait pouvoir démarrer ensuite s'il n'y a pas d'opposition (en principe en janvier).

En réponse à la question de **Yannick Dupraz** concernant les inscriptions pour ces logements, **le Maire** précise que nous n'avons pas encore contacté et ne contacterons pas les intéressés avant plusieurs mois, quand la réalisation sera plus avancée. Nous recevons occasionnellement des questions par téléphone ou par écrit sur l'état d'avancement du projet, auxquelles nous répondons.

b) Représentants au sein de la Fondation de la Pallanterie

Etienne Murisier a été confirmé en tant que représentant au sein de l'Exécutif et nous allons confirmer formellement Moreno Sella et Luc Dumont lors d'une prochaine séance de l'Exécutif. Luc Dumont travaille dans l'encadrement des EPI, au cœur de la zone de la Pallanterie, il peut donc rapporter des réflexions et/ou des informations de ladite zone, ce qui peut être très utile.

Isabelle Meier et Pierre-Yves Brun seraient à renouveler par le Conseil. Un architecte semble intéressé également. Si le Conseil municipal a d'autres personnes habitant Meinier à proposer, le vote du 8 décembre départagera tous ces candidats.

c) Agenda

Voici les dates proposées pour les séances du Conseil municipal en 2012 :

26 janvier, 23 février, 22 mars, 19 avril, 10 mai, 7 juin, 13 septembre, 18 octobre, 15 novembre et 13 décembre.

Coranda Pierrehumbert prévient déjà qu'elle ne sera à priori pas présente à deux de ces dates.

Les vœux du Maire auront lieu le 10 janvier 2012, continue **le Maire**.

Alain Corthay enchaîne sur l'Escalade, organisée par la Commune et fixée au 9 décembre à la salle communale; les conseillers sont les bienvenus pour encadrer les enfants et parents.

L'APEM (Assoc. des parents d'élèves de Meinier) et le Petit Gourmand organisent pour leur part la fête de Noël le 20 décembre à la salle communale également. Il les remercie pour leur implication.

Enfin, le repas des aînés est prévu le 22 janvier 2012. La préparation de la salle est programmée, avec l'aide des Autorités et de leurs conjoints, la veille au matin.

d) Aide humanitaire

Il poursuit avec la brochure disponible à l'entrée de la salle du Conseil, éditée par la Fédération genevoise de coopération, concernant tout ce que Genève verse à titre d'aide humanitaire. Meinier y figure en bonne place.

Il fait ensuite circuler un document reçu d'une ONG du Brésil proposant un accès à l'eau pour tous. Ceci permet de voir concrètement ce qui est fait avec l'argent des contribuables.

e) Route de Covéry

Etienne Murisier signale que les travaux d'aménagement ont commencé et ont été arrêtés quelques jours pour des raisons d'organisation et de matériel non livré. La route sera complètement fermée - sauf riverains - dès la semaine prochaine pour une meilleure efficacité du chantier. Le trafic est détourné par le chemin de la Reine Marie-José d'Italie, ce qui constitue par la même occasion un test grandeur nature pour le contournement du village projeté en partie sur cette voie. Une discussion est en cours avec les propriétaires des champs pour élargir quelque peu ce chemin.

Jean-Baptiste Leclercq en profite pour applaudir des deux mains le silence et la qualité de vie qui découle de la fermeture de la route de Covéry depuis le début des travaux.

Coranda Pierrehumbert rebondit sur l'impact qu'une telle mesure pourrait avoir sur la route de Gy... Le débat mérite d'être repris dans le cadre du contournement du village au sein de la commission des Routes, dicit **Etienne Murisier**, mais en tenant compte du fait que nous n'avons que peu de marge de manœuvre pour agir sur les routes cantonales, précise **le Maire**.

f) Carre d'Amont

Etienne Murisier indique que les travaux d'assainissement de cette zone ont débuté et devraient se terminer à la fin de l'année, vers le chemin de Rouelbeau. Le chantier durera en tout entre 10 mois et une année.

g) Carre d'Aval

Un aménagement pour récupérer l'eau via des sacs a été effectué et des banquettes herbeuses ont été refaites. La partie de la terre qui se trouve à droite en montant va être repoussée; il ne restera que le "tout venant" dessous, ce qui élargira légèrement la voie et permettra aux véhicules de se croiser. La partie de gauche sera protégée par des piquets et des balises, afin d'éviter que les véhicules ne se heurtent aux sacs d'évacuation d'eau.

5. Projets de délibérations

Personne n'ayant posé de question depuis la première lecture du budget, ni n'ayant de questions à poser avant ces délibérations, **le Président** procède à la lecture de la première.

- **11/2011** : Proposition relative aux indemnités allouées en 2012 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux
 - ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

- **12/2011** : Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012

Le Président lit la délibération.

Le Maire rappelle que la Commune est libre d'accorder ou non un dégrèvement de la taxe professionnelle, cette dernière étant calculée sur la base de plusieurs critères, avec un coefficient différent selon les professions. Pas de changement du pourcentage par rapport à 2010, nous percevons donc 75% de ce que nous pourrions exiger, soit un rabais de 25%.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 11 voix pour et 1 abstention.**
(délibération votée en annexe)

- **13/2011** : Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Le Président lit la délibération.

Le Maire répond aux questions et explique que la Commune a décidé il y a 3-4 ans de prélever sa part communale pour que les propriétaires de chiens participent aux frais engendrés par ceux-ci. Concernant les centimes additionnels relatifs aux impôts communaux courants, ils n'ont pas augmenté ni baissé depuis plusieurs années. Ils étaient à 46 centimes en 2000 environ et a été abaissé 2 fois de 2 centimes en 10 ans. Actuellement, vu les charges, il ne serait pas judicieux de le baisser encore, mais il n'est pas nécessaire de l'augmenter non plus. L'impact d'un changement de ce taux sur les finances est direct, mais il peut parfois avoir des conséquences difficiles à estimer à cause de la péréquation intercommunale et aboutir finalement à un résultat contraire au souhait initial sur les finances.

- ▶ **Le Conseil vote et l'accepte par 12 voix pour, soit à l'unanimité.**
(délibération votée en annexe)

Le Maire remercie le Conseil au nom de l'Exécutif et du comptable pour cette confiance.

6. Demande de naturalisation genevoise

Le Président proclame le huis clos, puis présente la demande.

Le Conseil vote et donne un **préavis favorable à cette demande par 9 voix pour et 3 abstentions**. Cette décision sera communiquée à la personne et au département concernés.

7. Divers

a) Commission élargie

Le Maire revient sur la séance de la veille qui a réuni une bonne partie des conseillers municipaux et qui traitait du Plan directeur cantonal Genève 2030, incluant le PSD de la Pallanterie. Les résolutions sont à voter avant le 29 décembre, soit lors de la dernière séance annuelle du Conseil du 8 décembre 2011. Il lit les modèles des résolutions, qui seront à compléter avec les remarques soulevées avec le Conseil.

En résumé, voici les grandes lignes qui ressortent des diverses réflexions et discussions menées sur le thème par l'Exécutif, le Conseil municipal et certaines Communes avoisinantes :

- Périmètre d'étude / agglomération à élargir jusqu'en direction de la frontière;
- L'Autoroute de contournement doit aboutir ailleurs qu'à Rouelbeau;
- Nombre d'habitants à installer est flou. Tenir compte des constructions potentielles déjà prévues dans les divers Plans directeurs communaux;
- Rééquilibrage à faire entre Genève et la France : nombre d'emplois à augmenter sur la France par rapport au nombre de logements à créer à Genève. Discussions à avoir avec Veigy par exemple, car 3'000 habitants sont prévus en plus, sans contrepartie au niveau des emplois à créer.
- Etc.

En conclusion, le préavis de Meinier sera défavorable, avec les arguments à développer.

Une discussion s'ensuit, lors de laquelle plusieurs remarques et questions sont posées. En vrac :

- Il y a très peu d'informations sur les intentions en France et sur le canton de Vaud par rapport à ce qui est prévu à Genève.
- Pourquoi créer des emplois supplémentaires à Genève, ce qui augmentera le trafic franco-suisse en encourageant l'arrivée supplémentaire de frontaliers entre autres. Il faudrait plutôt rapprocher les entreprises de la France ou carrément en France pour limiter ce flux de véhicules. Ce projet devrait aboutir à l'espoir d'améliorer la mobilité dans la région.
- Réponses décevantes du DCTI aux questions posées hier. Ils ont donné l'impression d'essayer de "noyer le poisson" avec des réponses évasives. Il y a donc deux stratégies possibles: oui, mais avec aménagements à prévoir ou non, mais avec arguments. Meinier mériterait de répondre négativement pour bien faire valoir les gros problèmes actuels, car le Canton n'a pas l'air de vraiment tenir compte des remarques dans l'évolution du projet. Il avance sans changements significatifs par rapport à nos demandes.
- Le périmètre du projet est limité dans certaines zones pour des raisons disproportionnées selon les communes impliquées, comme la sortie autoroutière par exemple à Meinier qui ne tient pas compte de la zone protégée de Rouelbeau, alors que d'autres zones naturelles de moindre importance sont préservées dans le projet.
- L'option retenue pour l'autoroute (échangeur) semblait quasi acquise sous prétexte de l'étude de faisabilité correspondante qui avait été travaillée pendant 2 ans. D'autre part, ces études régionales peuvent être effectuées par des architectes hors de Genève et l'interlocutrice d'hier disait clairement que le critère des responsables de ce projet n'était pas déterminant quant à leur provenance ?! Argument plutôt choquant pour avoir une vue précise et cohérente du territoire genevois.
- Il faut pouvoir mettre sur la balance l'équilibre entre les impacts locaux de Meinier et la nécessité de trouver des solutions pour le logement, la mobilité, etc... sur le canton de Genève.

Le Maire donne des explications sur le processus qui va suivre et les échanges qui vont avoir lieu avec les divers comités d'experts mis sur pied. Pascal Tanari en fera partie pour Meinier, Urbaplan étant désigné pour Collonge-Bellerive en principe. Il faut savoir qu'il ne faut rien attendre de concret avant 2018 en principe, même si cela ne signifie évidemment pas qu'il faille attendre pour agir.

b) Police municipale

Petite anecdote d'**André Favre** sur une personne qui a été amendée car elle était hors cases de stationnement. Il s'étonne que l'on puisse amender un véhicule stationné à un endroit où aucune interdiction formelle n'est indiquée, car tout le monde à Essert pourrait alors être amendé, puisqu'il n'y a aucune case marquée !

c) Radar

Yannick Dupraz signale que le radar indiquant la vitesse de roulage à l'entrée du village est détraqué, car il sourit quand on arrive à plus de 50 km/h, alors que c'est la limite de vitesse autorisée à cet endroit. **Etienne Murisier** transmettra l'information à la voirie.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 22h45.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 8 décembre 2011 à 19h30

Le Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....

Yannick Dupraz

.....

Jean-François Jordan

Annexes : délibérations votées

Meinier, le 8 décembre 2011 /mv



Meinier

Législature **2011-2015**
 Délibération N° **11/2011**
 Séance du Conseil municipal du **10 novembre 2011**
 p. 1/1

Délibération n° 11

Proposition relative aux indemnités allouées en 2012 aux Maire, Adjoints et Conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2012,

vu le rapport de la commission des finances du 4 octobre 2011,

vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. De fixer les indemnités allouées aux Maire et Adjoints à Fr. 96'000.- au total.
2. De fixer les indemnités allouées aux Conseillers municipaux à Fr. 42'600.- au total.
3. De porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2012 suivantes :

02.00.300.01	Indemnités aux Maire et Adjoints
01.00.300.01	Indemnités aux Conseillers municipaux

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 19 décembre 2011.

Meinier, le 18 novembre 2011

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Délibération n° 12

Proposition relative à la fixation du montant minimum et au taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012

Vu l'article 30, al. 1, lettre c, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
vu l'article 308 B et 308 C, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,
sur proposition de l'Exécutif,

**Le Conseil municipal
décide
par 11 voix pour et 1 abstention**

1. de fixer le montant minimum de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à Fr. 30.-.
2. de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 25 %.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 19 décembre 2011.

Meinier, le 18 novembre 2011

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan



Meinier

Législature **2011-2015**
 Délibération N° **13/2011**
 Séance du Conseil municipal du **10 novembre 2011**
 p. 1/1

Délibération n° 13

Proposition relative au budget de fonctionnement annuel 2012, au taux des centimes additionnels, ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 6'826'700.- aux charges et de Fr. 6'828'000.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1'300.-,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 674'300.-, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 673'000.- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'300.-,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 42 centimes,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la commune s'élève à 100 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 5'100'000.- aux dépenses et de Fr. 700'000.- aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 4'400'000.-,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de Fr. 674'300.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de Fr. 3'725'700.-,

vu le rapport de la commission des finances du 4 octobre 2011,

vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 70, al. 1, lettre b et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de l'Exécutif,

Le Conseil municipal décide par 12 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de Fr. 6'826'700.- aux charges et de Fr. 6'828'000.- aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à Fr. 1'300.-.
2. De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 42 centimes.
3. De fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2012 à 100 centimes.
4. D'autoriser le Maire à emprunter en 2012 jusqu'à concurrence de 3'725'700.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif.
5. D'autoriser le Maire à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC - Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la Mairie, aux jours et heures fixés par le maire ou le Conseil administratif.

Le délai pour demander un référendum expire le 19 décembre 2011.

Meinier, le 18 novembre 2011

Le Président du Conseil municipal
Jean-François Jordan